



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS N° 20A062-03

EXE10

ACTE MODIFICATIF N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
1 Place Samuel de Lestapis
BP 217
64002 PAU CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public

GROUPE SCUTUM SAS
21 rue du Pont des Halles
94536 Rungis Cedex
Numéro de SIRET : 309 174 589 00122

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

Déploiement et maintenance de la vidéoprotection et de la protection des bâtiments communaux et communautaires – Lot 3 : Alarme d'intrusion et contrôle d'accès

■ **Date de la notification du marché public :** 07/08/2020

■ **Durée d'exécution du marché public :**

La période initiale du marché débute le 01/09/2020 et se termine le 31/08/2021. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

■ **Montant initial du marché public :**

Montant forfaitaire annuel :

Montant annuel en € HT	4 320.00 €
TVA (20%)	864.00 €
Montant annuel en € TTC	5 184.00 €
Soit en toutes lettres	Cinq mille cent quatre-vingt-quatre euros

Part à bons de commande :

Membres	Montant minimum en HT	Montant maximum en € HT
CCAS	Pas de montant minimum	Pas de montant maximum

Les montants sont identiques pour chaque période.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par l'acte modificatif 1 applicables au 01 septembre 2024 :

Conformément aux articles L.2194-1 et R.2194-7 du Code de la commande publique, qui permettent de modifier un marché public sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ne sont pas substantielles ;

Considérant que, dans l'éventualité où le titulaire du marché actuel ne soit pas renouvelé lors du prochain marché, il est nécessaire, compte tenu de l'importance du dossier et des informations spécifiques qu'il contient, qu'une période transitoire d'échange entre l'ancien titulaire et le nouveau titulaire soit mise en œuvre.

L'ancien titulaire et le nouveau devront alors se transmettre les informations nécessaires à la reprise des équipements de la vidéoprotection et des contrôles d'accès du CCAS et des membres du groupement de commande.

L'accord cadre est prolongé jusqu'au 30/09/2024.

L'acte modificatif a une incidence financière.

La présente modification prendra effet au 01/09/2024.

Les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

1 – L'incidence financière de l'AM 1 est la suivante :

	Montant en € HT	Montant en € TTC	+/- Value en %
Montant forfaitaire initial	4 320.00	5 184.00	/
Montant global du marché (4 ans)	17 280.00	20 736.00	/
Plus-value mensuelle suite à l'AM1	360.00	432.00	
Plus-value de l'AM1 proratisée	360.00	432.00	2,08

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

2 – Date d'application de l'AM 1

Les dispositions de la présente modification prennent effet à partir du 01 septembre 2024. Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 04/04/2024.